



DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HEBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE		
Référence : VR/11/....	Type de document : NOTE TECHNIQUE	
Domaine concerné : Demande d'asile en France		
Version : A	Date : 19/12/2011	Pages : 3
Rédacteur : R. Moughanie		
Vérificateur : M. A. Paintoux		
Approbateur : V. Lay		

Analyse des statistiques OFPRA (projection pour l'année 2011)

Au vu des données provisoires de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, au 7 novembre 2011, concernant les demandes d'asile faites en France¹, le premier constat est celui d'une certaine hausse de la demande d'asile. En effet, si en 2010 le nombre total de demandes d'asile formulées devant l'OFPRA s'élevait à 52 762, en 2011, il est de 56 717, dont 40 160 premières demandes. On remarque que les demandes en réexamen augmentent de 11,7%, passant ainsi de 4 688 à 5 236.

La Russie redevient le premier pays d'origine des demandeurs d'asile, suite à la baisse de 36,5% des demandes d'asile en provenance du Kosovo, pays inscrit sur la liste des pays d'origine « sûrs » en 2011. Après la Russie, on trouve le Bangladesh, l'Arménie, la République Démocratique du Congo, le Sri Lanka, le Kosovo, Haïti, la Chine, la Guinée et la Turquie.

	Pays	Nombres de demandes	Pourcentage de la demande totale	Progression (2010-2011) (en %)
1	Russie	4307	7,6	-8,2
2	Bangladesh	4169	7,3	+12,8
3	Arménie	4120	7,2	+91
4	R.D.Congo	4058	7,1	+9,4
5	Sri Lanka	3786	6,7	+11,2

¹ Etant donné qu'il s'agit de données provisoires, elles ont été étendues approximativement à toute l'année 2011.

6	Kosovo	3350	5,9	-36,5
7	Haïti	2281	4	-0,7
8	Chine	2238	3,9	+13,6
9	Guinée	2173	3,83	-1,4
10	Turquie	2159	3,80	+9,3

Cette importante hausse qu'a connue la demande arménienne peut s'expliquer par les remous qu'a causés l'insertion de l'Arménie sur la liste des pays d'origine sûrs. En effet, le Conseil d'administration de l'Ofpra avait placé, par une décision du 20 novembre 2009, l'Arménie sur cette liste, suscitant une vive opposition des associations. Un recours a été formé devant le Conseil d'Etat qui a rendu sa décision le 23 juillet 2010, enjoignant l'Ofpra de l'en retirer. Face à ce regain de la demande arménienne, l'Ofpra a encore une fois décidé, le 6 décembre 2011, de placer l'Arménie sur la liste des pays d'origine sûrs. Les conséquences de cette décision restent encore à évaluer.

Compte tenu de l'actualité de l'année 2011, on constate que la demande d'asile ivoirienne a augmenté de manière très significative puisqu'elle a fait un bond de 205,4%, passant de 592 demandes en 2010 à 1808 en 2011. Cette hausse peut s'expliquer par les affrontements et le climat d'insécurité déclenchés par les élections présidentielles, opposant L. Gbagbo (le président sortant) à A. Ouattara.

A la suite de ce qui a été appelé « le printemps arabe », les autorités ont émis des craintes sur les conséquences que ce mouvement pourrait avoir sur les flux migratoires et notamment sur la demande d'asile en France. On note effectivement une hausse de 862,5 % concernant la demande libyenne. Cependant, cette importante hausse n'a qu'une moindre répercussion sur les chiffres de la demande d'asile dans la mesure où elle n'est numériquement pas importante ; elle passe de 16 demandes en 2010 à 154 en 2011. Pour ce qui est de la Tunisie, on constate une hausse de 217%, passant de 62 demandes en 2010 à 197 demandes en 2011. La demande égyptienne augmente de 174% passant de 103 en 2010 à 286 en 2011. La demande syrienne diminue quant à elle de 45%, passant de 195 en 2010 à 107 en 2011.

La répartition des demandes d'asile selon les départements de résidence des demandeurs a quelque peu changé. Paris (75) est le principal département de résidence des demandeurs d'asile et concentre 16,3% des demandeurs. On trouve ensuite la Seine-Saint-Denis (93), avec 9,5% de la demande totale, puis le Rhône (69), avec 4,3%, le Val-de-Marne (94), avec 4,2% et le Val-d'Oise (95), avec 3,5%. On constate que le Val-de-Marne se positionnait avant le Rhône en 2010. Ce changement dans le classement s'explique moins par une réelle baisse de la demande dans le Val-de-Marne (baisse de 9,4%) que par une augmentation dans les autres départements. En effet, on peut voir que Paris et la Seine-Saint-Denis, concentrent à eux seuls 25,8% de la demande.

Dans l'Union Européenne, la demande d'asile est à la hausse pour le premier quart de l'année 2011². Eurostat enregistre une hausse de 4 000 demandes, faisant passer le nombre de demandes d'asile sur le territoire de l'Union à 65 930 pour cette période. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation mensuelle des demandes d'asile tunisiennes (elles passent de 105 à 2 470 pour la même période) depuis février 2011. Si elle n'est pas significative en France, c'est parce l'Italie concentre 90% de ces demandes. Une augmentation des demandes pakistanaïses (qui passent de 1 730 à 2 795) et ivoiriennes (qui passent de 365 à 1 120) sont aussi perceptibles.

La France, avec 14 335 demandes, et l'Allemagne, avec 12 035 demandes, constituent les deux pays recevant le plus grand nombre de demandes d'asile. Cependant, un pays comme la Belgique supporte une charge beaucoup plus importante, dans la mesure où il concentre sur son territoire 680 demandes par million d'habitants, la France en concentrant 220 par million d'habitants.

Les principaux pays d'origine des demandeurs sollicitant une protection internationale sur le territoire de l'Union, pour le premier semestre de l'année 2011, sont l'Afghanistan (5765 demandes soit 8,7% de la demande totale), la Russie (4140 demandes soit 6,2%), l'Irak (3790 demandes soit 5,7%), la Serbie (3775 demandes soit 5,72%), le Kosovo (3090 demandes soit 4,7%), le Pakistan (2795 demandes soit 4,2%), l'Iran (2670 demandes soit 4%), la Tunisie (2470 demandes soit 3,7%), la Somalie (2330 demandes soit 3,5%) et le Sri Lanka (1915 demandes soit 2,9%).

² Les données pour le deuxième quart ne sont actuellement pas encore disponibles.